



PREFET DE  
L'AUBE



*En partenariat avec le Syndicat DEPART, le Syndicat mixte Sequana, la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, le SDDEA, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'État, la Région Grand Est et le FEDER Champagne-Ardenne.*

## **LE PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) AU STADE COMPLET SEINE TROYENNE ET SUPERIEURE SE PRECISE**

**Le 12 novembre s'est tenue, à Troyes, la conférence des parties prenantes de ce PAPI. Présidée par François Baroin, Président de Troyes Champagne Métropole et Frédéric MOLOSSI, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, en présence de Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube et François Sauvadet, Président du Comité de bassin Seine Normandie. Elle a pour objectif de réunir les élus, les techniciens ainsi que toutes autres structures impliquées dans la gestion et la prévention des inondations sur le bassin versant hydrographique de la Seine supérieure.**

**Qu'est-ce qu'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ?** C'est un outil contractuel entre des collectivités territoriales volontaires et les services de l'État permettant de se saisir de la problématique des inondations. C'est un programme d'actions (études dans une première phase de trois ans) élaboré à une échelle pertinente du bassin versant et mobilisant des fonds publics de l'État, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional, de l'Europe et du Conseil Départemental. Le programme d'actions se décline selon sept axes d'intervention, qui abordent de manière globale et transversale la gestion des inondations, à savoir :

- Axe 1 – Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 – Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 – Alerte et gestion de crise
- Axe 4 – Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement du territoire
- Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 – Ralentissement dynamique des écoulements
- Axe 7 – Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

### **Pourquoi une conférence des parties prenantes : quels objectifs et enseignements ?**

Le risque inondation constitue le plus grand risque d'origine naturelle du bassin de la Seine en raison des conséquences dommageables qu'il peut représenter à l'échelle d'un territoire pour la santé humaine, les biens, les activités économiques, le patrimoine ou l'environnement.

## Contexte :

Compte tenu du rôle joué par le lac-réservoir Seine dans la régulation des débits entrant dans l'agglomération troyenne et des enseignements tirés de la gestion de la **crue de mai 2013** au cours de laquelle l'ensemble des services de l'État, de Troyes Champagne Métropole (ex-Grand Troyes) et de l'EPTB Seine Grands Lacs se sont mobilisés efficacement pour faire face à l'événement, la Communauté d'Agglomération du Grand Troyes a sollicité l'EPTB Seine Grands Lacs officiellement le 9 juillet 2013 pour porter un programme d'actions.

En décembre 2013, l'EPTB Seine Grands Lacs a répondu favorablement à la demande de Troyes Champagne Métropole et a accepté de porter un **PAPI d'études dit « d'intention »**.

L'animation et la concertation menées par l'EPTB Seine Grands Lacs, en tant que structure porteuse du programme, ont permis de fédérer autour de ce dossier une cinquantaine d'acteurs publics et de la société civile. Son périmètre d'actions s'étend sur 281 km<sup>2</sup> et concerne plus de 107 000 habitants regroupant 28 communes exposées. Il forme le premier pôle d'enjeux confronté aux risques d'inondation du département de l'Aube. Le programme d'études tel que constitué, prévoyait une mise en œuvre sur une durée de 18 mois pour un budget prévisionnel d'environ 605 500 € TTC réparti entre les actions de réduction de la vulnérabilité, de connaissance du risque et de gestion de crise et de post-crise.

**La Commission Mixte Inondation (CMI) du 9 avril 2015** a émis un avis favorable à la labellisation du PAPI de la Seine troyenne et a salué l'articulation retenue entre les thématiques liées à l'urbanisme, l'habitat et la prévention des inondations. Par ailleurs, la CMI a recommandé que la définition du périmètre du PAPI complet fasse l'objet d'un examen précis au regard des résultats de l'action relative à l'étude de la gouvernance territoriale en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, conduite par le DDT de l'Aube. Elle a également préconisé que le périmètre d'investigation de l'étude globale conduite par Troyes Champagne Métropole soit élargi aux communes riveraines des affluents de la Seine et en amont du périmètre du PAPI, afin de favoriser la prise en compte de ses résultats dans la définition de l'opération *Programme de Rénovation des Digués de Troyes Champagne Métropole*.

Le programme comprend dix-sept actions réparties selon les sept axes d'intervention d'un PAPI, allant de l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque jusqu'à la régulation et l'optimisation des ouvrages hydrauliques. Ces actions définies, se sont rendues d'une part, cohérentes par rapport aux dispositions de la **stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risque important (TRI) d'inondation de Troyes**, approuvé par la Préfète de l'Aube, le 9 décembre 2016 et d'autre part aux spécificités du territoire de l'agglomération troyenne.

## La conférence et ses objectifs :

Ce moment d'échanges avait pour objectif de réunir à la fois les élus, les techniciens ainsi que toutes autres structures impliquées dans la gestion et la prévention des inondations sur le **bassin versant hydrographique de la Seine supérieure**.

Cette conférence avait également pour **objectifs** de :

- Présenter de manière synthétique les enseignements apportés par les études du PAPI d'intention de la Seine troyenne sous la forme de bilan ;
- Présenter les orientations du programme d'actions en préfiguration d'une présentation plus détaillée et approfondie lors d'une prochaine conférence territoriale qui se tiendra durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

#### La conférence et ses enseignements :

Les **principaux éléments** de la conférence:

Le bilan du PAPI d'intention de la Seine troyenne met en avant une réelle volonté d'agir des trois maîtres d'ouvrages du programme, à savoir : **Troyes Champagne Métropole, l'EPTB Seine Grands Lacs et la Direction Départementale des Territoires de l'Aube**. En complémentarité avec le programme global de rénovation des digues de l'agglomération troyenne, les enseignements du programme sont bénéfiques à un panel large de parties impliquées publiques et privées (élus, syndicats, gestionnaires de réseaux, acteurs économiques, etc.). Les maîtres d'ouvrages ainsi que les bénéficiaires des actions ont été réunis à de maintes reprises depuis le lancement du programme, comptant **jusqu'à quatre-vingt personnes impliquées** dans la thématique de la gestion et de la prévention des risques d'inondations de l'agglomération troyenne.

Le bilan du PAPI d'intention de la Seine troyenne démontre que le programme apporte une réponse cohérente, équilibrée, adaptée, progressive et durable face au risque d'inondation de l'agglomération troyenne.

- **Le PAPI est cohérent**, car il s'inscrit à l'échelle du périmètre de la stratégie locale définie pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la Directive européenne Inondations ainsi que dans la continuité des actions déjà réalisées par de nombreux acteurs locaux impliqués ;
- **Le PAPI est équilibré** puisqu'il prévoyait la réalisation d'études de mesures structurelles comme la définition d'une stratégie de préservation et de restauration des zones d'expansion de crues ; l'installation d'une station de mesure sur la Sarce ; la définition d'un plan de gestion du ruissellement ; l'établissement d'un schéma de gestion durable des ouvrages hydrauliques ; mais également des études de mesures non structurelles telles que la formalisation du retour d'expérience partagé des inondations du mois de mai 2013 ; l'étude hydrologique et hydraulique globale du bassin versant de la Seine troyenne ; le diagnostic hydromorphologique de la vallée de la Seine troyenne et ses affluents ; l'étude de faisabilité de l'augmentation et de l'optimisation de la capacité hydraulique de restitution du canal de Baires.
- **Le PAPI est adapté** aux ressources financières restreintes des pouvoirs publics, avec un budget maîtrisé de moins de 520 000 € TTC sur une période de 36 mois ;
- **Le PAPI est progressif** car au stade d'intention, il ne visait en particulier qu'un objectif de complément des études de connaissance du risque et de diagnostic de territoire, en préfiguration d'un autre programme d'actions dès 2019 plus étoffé ;
- **Le PAPI se veut durable** en mettant en œuvre des mesures complémentaires permettant ainsi aux populations riveraines de mieux vivre avec les risques d'inondation, d'adapter les politiques d'aménagement face aux risques d'inondation, d'allier la gestion des inondations avec la préservation, la restauration, la gestion des zones humides et des zones d'expansions des crues sur l'ensemble du bassin versant de la Seine supérieure.

S'appuyant sur les enseignements des études du programme d'actions, les principaux acteurs impliqués localement à l'échelle de l'agglomération troyenne souhaitent poursuivre la dynamique engagée. En ce sens, des **réflexions sur un futur programme d'actions plus étoffé sont en cours depuis 2017.**

Les retours sur les **enseignements de la crue de janvier – février 2018** mettent en avant un caractère assez sévère de l'évènement avec une pluviométrie deux à trois fois supérieure à la normale, des débits générés conséquents, un écrêtement efficace du lac d'Orient, une réelle implication des services et des autorités dans la gestion de l'évènement ainsi que la nécessité d'approfondir plusieurs points afin de mieux appréhender la gestion de l'évènement.

Dans cette optique, les réflexions portent actuellement sur un **périmètre plus vaste** que le PAPI au stade d'intention de la Seine troyenne. Ce périmètre plus vaste apparaît cohérent à l'échelle du **bassin versant hydrographique de la Seine supérieure : allant des sources de la Seine dans le département de la Côte-d'Or (21) jusqu'à la confluence Seine/Aube dans le département de la Marne (51) et associant, autour des acteurs historiques, de nouveaux maîtres d'ouvrages.**

**Le calendrier** du projet de PAPI complet est le suivant :

- **La conférence territoriale du PAPI** : février 2019
- **La consultation du public** : février à mars 2019 (1 mois)
- **Validation du dossier de candidature** : avril 2019
- **Dépôt pour instruction du dossier** : juillet 2019
- **Phase d'instruction** : 2 à 4 mois
- **Signature de la convention-cadre de financement** : Décembre 2019
- **Lancement des actions du PAPI** : 1<sup>er</sup> trimestre 2020 pour 6 années

### Liste des communes concernées par le programme d'actions

\* Communes incluses dans le périmètre de la stratégie locale du TRI de l'agglomération troyenne et du PAPI au stade d'intention de la Seine troyenne

COMMUNE	DÉPARTEMENT	COMMUNE	DÉPARTEMENT
AMANCE	AUBE	VAILLY	AUBE
ARRELLES	AUBE	VALLANT-SAINT-GEORGES	AUBE
ASSENAY	AUBE	VAUCHASSIS	AUBE
ASSENCIERES	AUBE	VAUCHONVILLIERS	AUBE
AUBETERRE	AUBE	VAUDES *	AUBE
AVIREY-LINGEY	AUBE	VENDEUVRE-SUR-BARSE	AUBE
BAGNEUX-LA-FOSSE	AUBE	VERPILLIERES-SUR-OURCE	AUBE
BALNOT-LA-GRANGE	AUBE	VERRIERES *	AUBE
BALNOT-SUR-LAIGNES	AUBE	VILLACERF	AUBE
BARBEREY-SAINT-SULPICE *	AUBE	VILLECHETIF	AUBE
BAR-SUR-SEINE	AUBE	VILLELOUP	AUBE
BERTIGNOLLES	AUBE	VILLEMEREUIL	AUBE
BEUREY	AUBE	VILLEMORIEN	AUBE
BLIGNY	AUBE	VILLEMoyenne *	AUBE
BOUILLY	AUBE	VILLERY	AUBE
BOURANTON	AUBE	VILLE-SUR-ARCE	AUBE
BOURGUIGNONS	AUBE	VILLIERS-LE-BOIS	AUBE
BRAGELOGNE-BEAUVOIR	AUBE	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	AUBE
BREVIANDES *	AUBE	VILLY-EN-TRODES	AUBE
BRIEL-SUR-BARSE	AUBE	VILLY-LE-BOIS	AUBE
BUCEY-EN-OTHE	AUBE	VILLY-LE-MARECHAL	AUBE
BUCHERES *	AUBE	VIREY-SOUS-BAR *	AUBE
BUXEUIL	AUBE	VITRY-LE-CROISE	AUBE
BUXIERES-SUR-ARCE	AUBE	VIVIERS-SUR-ARTAUT	AUBE
CELLES-SUR-OURCE	AUBE	VOUE	AUBE
CHACENAY	AUBE	VOUGREY	AUBE
CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	AUBE	AIGNAY-LE-DUC	COTE-D'OR
CHAMP-SUR-BARSE	AUBE	AISEY-SUR-SEINE	COTE-D'OR
CHANNES	AUBE	AMPILLY-LES-BORDES	COTE-D'OR
CHAOURCE	AUBE	AMPILLY-LE-SEC	COTE-D'OR
CHAPELLE-VALLON	AUBE	AUTRICOURT	COTE-D'OR
CHAPPES *	AUBE	BAIGNEUX-LES-JUIFS	COTE-D'OR
CHARMONT-SOUS-BARBUISE	AUBE	BALOT	COTE-D'OR
CHARNY-LE-BACHOT	AUBE	BEAULIEU	COTE-D'OR
CHATRES	AUBE	BEAUNOTTE	COTE-D'OR
CHAUCHIGNY	AUBE	BELAN-SUR-OURCE	COTE-D'OR
CHAUFFOUR-LES-BAILLY	AUBE	BELLENOD-SUR-SEINE	COTE-D'OR
CHERVEY	AUBE	BENEUVRE	COTE-D'OR
CLEREY *	AUBE	BILLY-LES-CHANCEAUX	COTE-D'OR

CORMOST *	AUBE	BISSEY-LA-COTE	COTE-D'OR
COURTENOT *	AUBE	BISSEY-LA-PIERRE	COTE-D'OR
COURTERANGES	AUBE	BLIGNY-LE-SEC	COTE-D'OR
COURTERON	AUBE	BOUX	COTE-D'OR
CRENEY-PRES-TROYES	AUBE	BREMUR-ET-VAUROIS	COTE-D'OR
CRESANTIGNES	AUBE	BRION-SUR-OURCE	COTE-D'OR
CUNFIN	AUBE	BUNCEY	COTE-D'OR
DIERREY-SAINT-PIERRE	AUBE	BURE-LES-TEMPLIERS	COTE-D'OR
DOSCHES	AUBE	BUSSEAUT	COTE-D'OR
DROUPT-SAINT-BASLE	AUBE	BUSSY-LE-GRAND	COTE-D'OR
DROUPT-SAINTE-MARIE	AUBE	BUXEROLLES	COTE-D'OR
EHEMINES	AUBE	CERILLY	COTE-D'OR
EGUILLY-SOUS-BOIS	AUBE	CHAMBAIN	COTE-D'OR
ESSOYES	AUBE	CHAMESSON	COTE-D'OR
ESTISSAC	AUBE	CHANCEAUX	COTE-D'OR
ETRELLES-SUR-AUBE	AUBE	CHANNAY	COTE-D'OR
FAYS-LA-CHAPELLE	AUBE	CHARREY-SUR-SEINE	COTE-D'OR
FEUGES	AUBE	CHATILLON-SUR-SEINE	COTE-D'OR
FONTAINE-LES-GRES	AUBE	CHAUGEY	COTE-D'OR
FONTETTE	AUBE	CHAUME-LES-BAIGNEUX	COTE-D'OR
FONTVANNES	AUBE	CHAUMONT-LE-BOIS	COTE-D'OR
FOUCHERES *	AUBE	CHEMIN-D'AISEY	COTE-D'OR
FRALIGNES	AUBE	CORPOYER-LA-CHAPELLE	COTE-D'OR
FRESNOY-LE-CHATEAU	AUBE	COULMIER-LE-SEC	COTE-D'OR
GERAUDOT	AUBE	COURBAN	COTE-D'OR
GYE-SUR-SEINE	AUBE	DARCEY	COTE-D'OR
ISLE-AUMONT *	AUBE	DUESME	COTE-D'OR
JAVERNANT	AUBE	ECHALOT	COTE-D'OR
JEUGNY	AUBE	ESSAROIS	COTE-D'OR
JULLY-SUR-SARCE	AUBE	ETAIS	COTE-D'OR
LA CHAPELLE-SAINT-LUC *	AUBE	ETALANTE	COTE-D'OR
LA LOGE-AUX-CHEVRES	AUBE	ETORMAY	COTE-D'OR
LA RIVIERE-DE-CORPS	AUBE	ETROCHEY	COTE-D'OR
LA VENDUE-MIGNOT	AUBE	FAVEROLLES-LES-LUCEY	COTE-D'OR
LA VILLENEUVE-AU-CHENE	AUBE	FONTAINES-EN-DUESMOIS	COTE-D'OR
LAINES-AUX-BOIS	AUBE	FONTAINES-LES-SECHES	COTE-D'OR
LANDREVILLE	AUBE	FROLOIS	COTE-D'OR
LANTAGES *	AUBE	GEVROLLES	COTE-D'OR
LAUBRESSSEL	AUBE	GOMMEVILLE	COTE-D'OR
LAVAU *	AUBE	GRANCEY-SUR-OURCE	COTE-D'OR
LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	AUBE	GRISSELLES	COTE-D'OR
LES BORDES-AUMONT *	AUBE	JOURS-LES-BAIGNEUX	COTE-D'OR
LES GRANDES-CHAPELLES	AUBE	LA VILLENEUVE-LES-CONVERS	COTE-D'OR
LES LOGES-MARGUERON	AUBE	LAINES	COTE-D'OR
LES NOES-PRES-TROYES	AUBE	LARREY	COTE-D'OR
LES RICEYS	AUBE	LEUGLAY	COTE-D'OR
LIREY	AUBE	LOUESME	COTE-D'OR
LOCHES-SUR-OURCE	AUBE	LUCENAY-LE-DUC	COTE-D'OR
LONGEVILLE-SUR-MOGNE	AUBE	MAGNY-LAMBERT	COTE-D'OR

LONGPRE-LE-SEC	AUBE	MAISEY-LE-DUC	COTE-D'OR
LONGUEVILLE-SUR-AUBE	AUBE	MARCENAY	COTE-D'OR
LUSIGNY-SUR-BARSE	AUBE	MARMAGNE	COTE-D'OR
LUYERES	AUBE	MASSINGY	COTE-D'OR
MACEY	AUBE	MAUVILLY	COTE-D'OR
MACHY	AUBE	MENESBLE	COTE-D'OR
MAGNANT	AUBE	MEULSON	COTE-D'OR
MAGNY-FOUCHARD	AUBE	MINOT	COTE-D'OR
MAISON-DES-CHAMPS	AUBE	MOITRON	COTE-D'OR
MAISONS-LES-CHAOURCE	AUBE	MOLESME	COTE-D'OR
MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	AUBE	MONTBARD	COTE-D'OR
MAROLLES-LES-BAILLY	AUBE	MONTIGNY-SUR-AUBE	COTE-D'OR
MAUPAS	AUBE	MONTLIOT-ET-COURCELLES	COTE-D'OR
MERGEY	AUBE	MONTMOYEN	COTE-D'OR
MERREY-SUR-ARCE	AUBE	MOSSON	COTE-D'OR
MERY-SUR-SEINE	AUBE	NESLE-ET-MASSOULT	COTE-D'OR
MESGRIGNY	AUBE	NICEY	COTE-D'OR
MESNIL-SAINT-PERE	AUBE	NOD-SUR-SEINE	COTE-D'OR
MESNIL-SELLIERES	AUBE	NOIRON-SUR-SEINE	COTE-D'OR
MESSON	AUBE	OBTREE	COTE-D'OR
MEURVILLE	AUBE	OIGNY	COTE-D'OR
MONTAULIN	AUBE	ORIGNY	COTE-D'OR
MONTCEAUX-LES-VAUDES *	AUBE	ORRET	COTE-D'OR
MONTGUEUX	AUBE	PLANAY	COTE-D'OR
MONTIERAMEY	AUBE	POINCON-LES-LARREY	COTE-D'OR
MONTMARTIN-LE-HAUT	AUBE	POISEUL-LA-GRANGE	COTE-D'OR
MONTREUIL-SUR-BARSE	AUBE	POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE	COTE-D'OR
MONTSUZAIN	AUBE	POTHIERES	COTE-D'OR
MOUSSEY *	AUBE	PRUSLY-SUR-OURCE	COTE-D'OR
MUSSY-SUR-SEINE	AUBE	PUITS	COTE-D'OR
NEUVILLE-SUR-SEINE	AUBE	QUEMIGNY-SUR-SEINE	COTE-D'OR
NOE-LES-MALLETS	AUBE	RECEY-SUR-OURCE	COTE-D'OR
NOZAY	AUBE	RIEL-LES-EAUX	COTE-D'OR
ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	AUBE	ROCHEFORT-SUR-BREVON	COTE-D'OR
PARGUES	AUBE	SAINT-BROING-LES-MOINES	COTE-D'OR
PAYNS	AUBE	SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	COTE-D'OR
PINEY	AUBE	SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	COTE-D'OR
PLAINES-SAINT-LANGE	AUBE	SAINT-MARC-SUR-SEINE	COTE-D'OR
POLIGNY	AUBE	SAVOISY	COTE-D'OR
POLISOT	AUBE	SEMOND	COTE-D'OR
POLISY	AUBE	SOURCE-SEINE	COTE-D'OR
PONT-SAINT-MARIE *	AUBE	TERREFONDREE	COTE-D'OR
PRASLIN	AUBE	THOIRES	COTE-D'OR
PREMIERFAIT	AUBE	TOUILLON	COTE-D'OR
PRUGNY	AUBE	VANNAIRE	COTE-D'OR
PRUNAY-BELLEVILLE	AUBE	VANVEY	COTE-D'OR
PUITS-ET-NUISEMENT	AUBE	VERDONNET	COTE-D'OR

RHEGES	AUBE	VERTAULT	COTE-D'OR
RILLY-SAINTE-SYRE	AUBE	VILLAINES-EN-DUESMOIS	COTE-D'OR
ROMILLY-SUR-SEINE	AUBE	VILLEDIEU	COTE-D'OR
RONCENAY	AUBE	VILLERS-PATRAS	COTE-D'OR
ROSIERES-PRES-TROYES	AUBE	VILLIERS-LE-DUC	COTE-D'OR
ROUILLY-SAINT-LOUP *	AUBE	VILLOTTE-SUR-OURCE	COTE-D'OR
RUMILLY-LES-VAUDES *	AUBE	VIX	COTE-D'OR
RUVIGNY *	AUBE	VOULAINES-LES-TEMPLIERS	COTE-D'OR
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	AUBE	AUBERIVE	HAUTE-MARNE
SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	AUBE	COLMIER-LE-BAS	HAUTE-MARNE
SAINTE-MAURE	AUBE	COLMIER-LE-HAUT	HAUTE-MARNE
SAINTE-SAVINE	AUBE	LANTY-SUR-AUBE	HAUTE-MARNE
SAINT-FLAVY	AUBE	POINSENOT	HAUTE-MARNE
SAINT-GERMAIN	AUBE	POINSON-LES-GRANCEY	HAUTE-MARNE
SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	AUBE	VILLARS-EN-AZOIS	HAUTE-MARNE
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS *	AUBE	VILLARS-SANTENOGE	HAUTE-MARNE
SAINT-LEGER-PRES-TROYES	AUBE	BAGNEUX	MARNE
SAINT-LYE	AUBE	CLESLES	MARNE
SAINT-MESMIN	AUBE	MARCILLY-SUR-SEINE	MARNE
SAINT-OUYPH	AUBE	SAINT-JUST-SAUVAGE	MARNE
SAINT-PARRES-AUX-TERTRES *	AUBE	SARON-SUR-AUBE	MARNE
SAINT-PARRES-LES-VAUDES *	AUBE	ARTHONNAY	YONNE
SAINT-PHAL	AUBE	CRUZY-LE-CHATEL	YONNE
SAINT-POUANGE	AUBE	GIGNY	YONNE
SAINT-THIBAULT *	AUBE	GLAND	YONNE
SAINT-USAGE	AUBE	JULLY	YONNE
SAVIERES	AUBE	QUINCEROT	YONNE
SOMMEVAL	AUBE	RAVIERES	YONNE
SOULIGNY	AUBE	SENNEVOY-LE-BAS	YONNE
THENNELIERES	AUBE	SENNEVOY-LE-HAUT	YONNE
THIEFFRAIN	AUBE	STIGNY	YONNE
TORVILLIERS	AUBE	VILLON	YONNE
TROYES *	AUBE		